



Commune de MONTSOREAU
Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A.V.A.P.
DOSSIER DE CREATION

	PLANCHE A2
Montsoreau	MONTSOREAU-SUD et EST MOULIN DE LA PERRUCHÉ (rue des Maulins)
Date de l'étude : 17 septembre 2025	Echelle : 1/2000

- Limite du périmètre de l'A.V.A.P.
- Limite des secteurs de l'A.V.A.P.
- Edifices protégés au titre de la législation sur les Monuments historiques
- Patrimoine architectural exceptionnel/ Immeubles à conserver impérativement
- Patrimoine très intéressant
- Immeubles caractéristiques à conserver
- Architecture d'accompagnement
- Construction ordinaire
- Maisons troglodytiques et caves protégées
- Puits
- Puits/Puyere/Ferche
- Four
- Ouvrage commémoratif
- Murs de clôtures à conserver :
 - Mur plein
 - Mur dituk
- Petit patrimoine architectural
- Détails architecturaux remarquables
- Murs de clôtures à conserver :
 - Mur plein
 - Mur dituk
- Espaces urbains, sols protégés au titre de l'AMVP
- Espaces urbains, sols à mettre en valeur
- Espaces boisés protégés au titre de l'AMVP
- Plantations et jardins protégés
- Perspectives / Faisceaux de vues